

Charte

pour une qualité environnementale
et architecturale des lotissements
et des extensions urbaines

en **Saône-et-Loire**

Comité consultatif d'aménagement durable

Commune de TRAMAYES

Projet d'aménagement du secteur des Ecorces

Compte-rendu de la séance du 14 septembre 2010

Intervenants	Anne-laure GIROUD, adjointe au maire de TRAMAYES
Comité consultatif	Guy Bouhier de l'Ecluse, chef par intérim du service urbanisme et aménagement durables (SUAD) à la DDT, chargé de l'animation du comité Laure Dugardin, CAUE Olivier Blanc, Architecte des bâtiments de France au SDAP Camille Jullien, paysagiste-conseil de la DDT Henry Chesnot, architecte-conseil de la DDT Pierre-Marie Vallet, DDT/SUAD, rapporteur du Comité
Autres participants	Thierry Berland, chargé de mission territorial à la DDT/ATS Laurent Vincent, DDT/ATS/ADS Mâcon

1 - Présentation du contexte et du projet

L'aménagement du secteur des Ecorces a fait l'objet d'une première étude il y a trois ans. Cette étude préconisait la création d'une voie nouvelle. La commune a souhaité engager une nouvelle étude afin de privilégier un parti d'aménagement sensiblement différent, s'appuyant notamment sur la réutilisation de la voirie existante.

En terme de programme, l'aménagement de cette zone doit permettre l'accueil d'une nouvelle population à l'aide de la construction de 50 logements, qui correspondent aux besoins de la collectivité à échéance de 10/15 ans.

La volonté affichée de la commune est de maîtriser l'aménagement de son territoire, tout en ayant conscience qu'elle ne peut porter à elle seule de tels projets. L'objectif sera donc de rechercher des partenaires suffisamment « en phase » avec les aspirations de la commune, de telle sorte que sa politique publique d'aménagement ne soit pas dévoyée.

2 - Le projet

L'étude de l'aménagement comporte un diagnostic précis, permettant de définir les enjeux du projet. Sur la base de ce diagnostic, plusieurs scénarios d'aménagement ont été élaborés (cliquer sur le [lien](#) pour accéder à l'ensemble de ces éléments)

3 - Discussion

Le Comité souligne la qualité de la réflexion engagée, tant sur le plan de la volonté politique affichée que de la méthodologie employée et des résultats en terme d'études présentées. Il souhaite que la collectivité puisse aller au bout de sa démarche et trouver des partenaires à la hauteur de ses ambitions en terme d'aménagement.

Suite à l'intervention d'Anne-laure GIROUD, le Comité ne formule aucune recommandation, considérant que la commune de Tramayes a parfaitement oeuvré en matière d'aménagement durable dans l'étude de l'aménagement du secteur des Ecorces.